

## Séance du Conseil municipal du mardi 21 juin 2022

Procès-verbal

**Présents** Mme Isabelle MERMOUD, présidente

M. Jacques HUTIN, vice-président

M. Blaise BOSSON

M. Thierry BUBLOZ

Mme Adélaïde CRUCHON

Mme Sophie DÖRFLIGER

Mme Candice EISSLER-GROS

M. Patrick FISCHLER

M. Daniel MENETREY

Mme Ursula ZIELAZEK

**Excusés** Mme Françoise CERUTTI

M. Éric GARDI, adjoint

Mme Alessia SCHMID

Absent M. Philippe ISELI

**Exécutif** M. René JEMMELY, maire

IVI. I TONIC OLIVIIVILLI, III ali

M. Olivier GOY, adjoint

Secrétaire M. Henri GANGLOFF

Procès-verbaliste

M. Giovanni ERRICHELLI

## Ordre du jour

- 1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2022
- 2. Communications du Bureau du Conseil municipal
- 3. Communications de l'Exécutif
- 4. Propositions de motions et de résolutions
- 5. Fixation des dates des séances du Conseil municipal pour le 2<sup>e</sup> semestre 2022 (proposition : 20 septembre ; 8 novembre à 18h30 ; 13 décembre).
- 6. Communications des commissions
- 7. Communication des dates des prochaines séances des commissions
- 8. Questions et divers



**Mme MERMOUD**, présidente nouvellement élue par le Conseil, souhaite la bienvenue à toutes et à tous, ouvre la séance à 20 h 05 et prie les personnes présentes de bien vouloir excuser l'absence de **Mmes SCHMID et CERUTTI**, ainsi que de **M. GARDI**.

Après avoir indiqué qu'il convient d'informer le secrétariat de la mairie pour toute éventuelle absence, elle procède sans autre à la lecture du premier point inscrit à l'ordre du jour :

# 1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9.05.2022

La présidente passe en revue le document page après page ; aucune remarque ou question n'étant soulevée, le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2022 est approuvé À L'UNANIMITÉ des membres présents (9).

(N.B. Art. 13 du règlement du Conseil municipal : « Le président ne prend part au vote que pour départager en cas d'égalité des voix. Toutefois, il participe aux élections et aux votes des délibérations qui requièrent la majorité qualifiée, ainsi qu'aux votes sur les naturalisations. »)

## 2. Communications du Bureau du Conseil municipal

## 2.1 Opposition à la décision de l'ACG du 6 avril 2022

**Mme MERMOUD** rapporte que l'opposition à la décision de l'ACG du 6 avril 2022, relative à l'octroi par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève d'une subvention de fonctionnement de 6,2 millions de francs au titre de la participation des communes au financement de l'accueil des personnes sans abri en 2022, n'a pas abouti, le nombre minimum de conseils municipaux nécessaire pour s'opposer à cette décision n'ayant pas été atteint.

## 2.2 Association en faveur du Burkina Faso

**Mme MERMOUD** informe que l'association organisera le 12 novembre 2022 son traditionnel repas de soutien à ses activités de bienfaisance. Une table est prévue pour les représentants de la commune, qui disposent d'un temps de réflexion fixé à la prochaine séance du Conseil pour confirmer leur participation.

## 3. Communications de l'Exécutif

#### 3.1 Opposition à la décision de l'ACG du 6 avril 2022



**M. JEMMELY** revient sur l'information évoquée plus haut par la présidente ; il précise que 16 communes se sont opposées à cette décision, à l'instar d'Avusy, mais cela n'a pas suffi pour invalider ladite décision.

Pour le surplus et tout en restant dans le contexte de l'ACG, il indique que la semaine prochaine un vote important aura lieu ; s'articulant autour de cinq schémas, il concernera la péréquation financière.

#### 3.2 Gravières sur le territoire communal

**M. JEMMELY** informe que selon le plan d'extraction établi en faveur des gravières, une nouvelle extraction aura lieu à la sortie de Sézegnin, sur un terrain privé, et ce durant deux ans.

En ce qui concerne la Sablière du Cannelet, le Tribunal administratif de première instance a rejeté la demande de levée de l'effet suspensif et, en substance, justifie sa décision par la volonté de faire prévaloir « l'importance publique » des activités de la gravière sur l'intérêt des habitants de la commune, qui ne serait pas gravement menacé. Au vu de la partialité de cette décision, un nouveau recours a été déposé contre cette décision, tandis que, parallèlement, les médias genevois seront largement sollicités.

Une discussion générale s'engage, où les élus ne s'expliquent pas comment le tribunal a pu passer outre le vote de 45 communes s'étant exprimées défavorablement à la poursuite des activités de la gravière en question.

## 3.3 Chemin des Lizardes

M. JEMMELY indique qu'une étude est en cours en vue de rendre le chemin interdit à la circulation motorisée, à l'instar du chemin du Moulin-de-la-Grave, ceci afin de réduire les nuisances que supportent les riverains. Une demande idoine sera adressée à l'OCT, prévoyant que seuls les ayants droit puissent emprunter ce chemin à véhicule.

## 3.4 Champs-Pointus

M. JEMMELY rapporte avoir été approché dans le cadre d'un projet de réaménagement topographique des parcelles composant le site mentionné en titre.

Lors de la cession d'exploitation des gravières, il est prévu, d'ici à 2032, de remblayer les cavités laissées avec des monticules pouvant atteindre six mètres de haut et 40% de pente.

À l'appui d'un document de travail projeté sur les écrans de la salle, il précise que toutes les parcelles concernées sont situées en zone agricole, tandis que la commune n'en est propriétaire d'aucunes. Il montre que des biotopes sont prévus, favorisant la biodiversité et prévoyant des couloirs naturels pour les espèces animales locales.

Pour le surplus, il résume qu'une demande d'autorisation sera déposée par l'exploitant, tandis que la commune pourra s'y opposer, le cas échéant.



Une discussion générale s'engage, où la nature, la qualité, la pertinence et les hauteurs prévues par les butes sont amplement débattues. Il en ressort que le paysage visuel risque d'être disgracieusement modifié, car là où il est naturellement plat, il deviendrait vallonné, voire montagneux.

#### 3.5 Projet terrains Portier

**M. JEMMELY** revient sur une séance qui a eu lieu jeudi dernier, à l'occasion de laquelle le projet a été présenté aux riverains des parcelles ceinturant le projet. Aucune réticence ni observation majeure n'ont été soulevées. Une séance similaire, avec projection en 3D de la circulation autour du projet aura lieu ce jeudi à l'intention de la population.

Plusieurs élus félicitent la tenue de ces séances de présentation ouvertes à la population, tout en regrettant qu'une communication ne leur ait pas été destinée en amont.

## 3.6 **Projet Mobility**

**M. GOY** indique que le sondage a obtenu à ce jour 32 réponses à dépouiller qui, selon une estimation sommaire en l'état, comportent plus de oui que de non.

## 4. Propositions de motions et de résolutions

Néant

# 5. Fixation des dates des séances du Conseil municipal pour le 2e semestre 2021

La présidente donne lecture des dates telles que proposées, qui sont approuvées par 8 POUR, 0 CONTRE et 1 abstention (9).

- > 20 septembre 2022, à 20h00
- > 8 novembre 2022, à 18h30 (budget)
- > 13 décembre 2022, à 20h00



## 6. Communications des commissions

## 6.1 Commission ad hoc plan directeur

**M. HUTIN** cède la parole à **M. JEMMELY**, qui rapporte avoir assisté à une séance auprès du service cantonal de l'urbanisme, au cours de laquelle les diverses modifications retenues ont été passées en revue, sans qu'aucune n'ait été rejetée. Une présentation ouverte à la population aura lieu dans le courant du mois de septembre, tandis que la formalisation définitive du plan n'interviendra qu'en 2023, au plus tôt.

D'un autre point de vue, il déplore que la somme engagée pour l'élaboration du plan soit excessive, en considération du simple toilettage que l'ouvrage procure.

## 6.2 <u>Commission sociale</u>

Mme EISSLER-GROS rapporte qu'une première séance a eu lieu en faveur du livre des recettes, qui devrait paraître pour l'échéance de la rentrée scolaire. Elle invite ses collègues à rapporter toute anecdote qui pourrait avoir sa place dans l'ouvrage.

## 7. Communication des dates des prochaines séances de commissions

Commission aménagement et travaux : 5 septembre 2022 à 18 h 30 Commission environnement : 29 août 2022 à 20 h 00 Commission économie et agriculture : à définir Commission sociale: à définir Commission finances: à définir Commission ad hoc plan directeur: en suspens Commission ad hoc terrains Portier: en suspens

en suspens

## 8. Questions et divers

Commission ad hoc Sablière du Cannelet SA:

**M. HUTIN** indique avoir été approché par diverses personnes concernant le plan directeur, notamment pour connaître l'endroit et le support de consultation ; il précise que tant que le plan n'aura pas été officiellement approuvé, soit idéalement dès le début de l'année prochaine, il ne sera pas à la disposition du public.

**8.2** M. FISCHLER déplore que le courrier adressé à la Mairie, récemment transmis aux élus

par l'Exécutif, les enjoignant à se rendre à une séance « Explore », n'ait pas été

directement ou parallèlement adressé aux élus, qui sont d'ailleurs cités dans le corps du

texte de la communication en question.

8.3 Mme ZIELAZEK remarque qu'un container maritime, de couleur bleue, échoué il y a

plus de trois ans au beau milieu du village, n'a toujours pas trouvé d'emplacement plus

harmonieux. Par ailleurs et sans transition, elle constate que la réception internet aux

abords de son domicile décline progressivement depuis les deux dernières années.

M. JEMMELY prendra contact avec le propriétaire du container, afin de connaître ses

intentions, tout en le rendant attentif aux risques éventuels de pollution que le contenu

ou ses abords pourraient générer. Il contactera l'opérateur concernant le deuxième

point, pour autant que l'insuffisance concerne un rayon global et que la demande émane

de plusieurs voisins concernés.

**8.4** M. GOY annonce que la fête des promotions aura lieu le 2 juillet, tout en sollicitant l'aide

des élus pour la mise en place, si possible dès 9 h 00. Il précise que le cortège débutera

à 15 h 00, depuis l'ancienne poste.

Sans transition, il invite les personnes présentes à s'attarder quelque peu à l'issue de la

séance, pour partager un rafraîchissement à l'occasion de la naissance de sa troisième

petite fille.

L'ordre du jour étant épuisé et nul autre demandant la parole,

La présidente du Conseil clôt la séance à 21 h 20.

Un conseiller

Le secrétaire

Le président du Conseil